



DELIBERATION N° 2024-06

Objet : Validation du compte de gestion 2023

Le 19 mars 2024 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE
Date de convocation : 05/03/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Christian GILGENKRANTZ, Pierre AUVOLAT, Jean FARIZY, Sylviane TERNISIEN, René VALORGE, Jean LABOURET (suppléant), Gérard SIMOND (suppléant).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : Jean LABOURET.

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 ;
Vu les titres définitifs des créances à recouvrer ;
Vu le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;
Vu les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats ;
Vu le compte de gestion 2023 dressé par Monsieur le receveur principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Considérant l'exactitude des opérations ;
Considérant que le comité syndical est appelé à statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- Le compte de gestion pour l'exercice 2023, établi par le receveur principal et visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du comité syndical. Ledit compte de gestion est adopté.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le **21 MARS 2024**

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Jean LABOURET

Transmis au représentant de l'Etat le : **26 MARS 2024**
Publié le : **26 MARS 2024**

